



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-02 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 093 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la carte II**

La carte II intitulée « Grandes affectations du sol et équipements communautaires » à laquelle réfère l'article 29 du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 093 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifiée par l'agrandissement d'une aire d'affectation « Industrielle » à même une partie d'une aire d'affectation « Agricole », le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 11 juillet 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 OCTOBRE 2005